

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue jeudi le 15 octobre 2015 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2015-10-215

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2015-10-216

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014 À 2018

- | | |
|-----------------|---|
| Considérant que | la Municipalité du Village de Hemmingford désire se prévaloir des sommes disponibles (618 354\$) dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018; |
| Considérant que | la Municipalité du Village de Hemmingford va contribuer pour une somme de (118 115\$) qui équivaut à son seuil minimal d'immobilisation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018; |
| Considérant que | la Municipalité du Village de Hemmingford a identifié les travaux qu'elle compte réaliser en tenant compte des axes priorités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 pour une somme totale de 524 469\$; |
| Considérant que | la priorité 1 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux; |
| Considérant que | la priorité 3 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts; |
| Considérant que | la priorité 4 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour les matières résiduelles, l'amélioration énergétique, voirie locale et infrastructures municipales, culturelles, communautaires, sportives ou de loisir; |
| Considérant que | la Municipalité du Village de Hemmingford a identifié comme prioritaire la construction d'un garage municipal et l'a inscrit comme priorité 4 à sa programmation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018; |

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford a identifié les interventions prioritaires à réaliser sur ses infrastructures et les a inscrites comme priorité 1, 3 et 4 à sa programmation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que le Conseil municipal dépose sa programmation d'aide financière pour la réalisation de l'ensemble de ses travaux dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;
- Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

2015-10-217

ENGAGEMENT MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC

Attendu que La municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que La municipalité du Village de Hemmingford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager la Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère de Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissible jusqu'au 31 mars 2016.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion

2015-10-218

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – NOUVEAU STATIONNEMENT

- Considérant que l'Office municipal d'Habitation demande notre approbation pour faire un stationnement additionnel;
- Considérant que les frais de ce nouveau stationnement seront couverts entièrement par les fonds de l'Office municipal d'habitation;
- Considérant que les plans respectent les normes en vigueur pour le Village de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de permettre à l'Office municipal d'Habitation de réaliser un nouveau stationnement selon les normes de l'article 5.14.1 du règlement de zonage 171 et ce, à même leur budget.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese reprend son poste

PÉRIODE DE QUESTION

Aucuns citoyens présents à la séance.

2015-10-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h41 sur une proposition de Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2015.
